

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 PP 62** Avenant n° 1 au lot 1 acquisition et mise en œuvre d'un système d'information comptable et financier (SICF) du budget spécial.

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 10, 11 et 12 décembre 2013, par lequel le Conseil de Paris a approuvé les modalités d'attribution du marché d'acquisition et de mise en œuvre d'un système d'information comptable et financier du budget spécial ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 novembre 2015, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation la signature de l'avenant n° 1 au marché relatif à l'acquisition et de mise en œuvre d'un système d'information comptable et financier du budget spécial ;

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n° 1 au marché n° 13 72 027 00, notifié le 4 juillet 2013 relatif lot 1 acquisition et mise en œuvre d'un système d'information comptable et financier (SICF) du budget spécial est approuvé.

Article 2 : M. le Préfet de police est autorisé à signer ledit avenant transactionnel.

Article 3 : Cet avenant n'a aucune incidence financière, les écarts en plus ou en moins constatés étant comptabilisés.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**